

Histoire économie & société

<http://www.necplus.eu/HES>

Additional services for *Histoire économie & société*:

Email alerts: [Click here](#)

Subscriptions: [Click here](#)

Commercial reprints: [Click here](#)

Terms of use : [Click here](#)



Le « Comité Werner » : nouvelles archives

Elena Rodica Danescu

Histoire économie & société / Volume 2011 / Issue 04 / March 2012, pp 29 - 38

DOI: 10.3917/hes.114.0029, Published online: 30 March 2012

Link to this article: http://www.necplus.eu/abstract_S0752570211004045

How to cite this article:

Elena Rodica Danescu (2012). Le « Comité Werner » : nouvelles archives. Histoire économie & société, 2011, pp 29-38
doi:10.3917/hes.114.0029

Request Permissions : [Click here](#)



Le « Comité Werner » : nouvelles archives

par Elena Rodica Danescu

Résumé

Centrées sur le « plan d'une union économique et monétaire par étapes » présenté publiquement le 8 octobre 1970, les recherches dans le fonds des archives inédites de la famille Werner permettent la mise en lumière tant du déroulement des travaux du comité Werner, de l'incidence du plan Werner sur la poursuite du chemin vers l'Union économique et monétaire, que de la contribution personnelle de son président à l'élaboration de ce rapport, ainsi qu'à l'obtention du compromis politique nécessaire pour faire avancer l'Europe.

Abstract

Research in the Werner family archives, particularly focusing on the plan for the establishment by stages of an economic and monetary union — presented to the public on 8 October 1970 — has shed light on the work of the Werner Committee, the impact of the Werner Plan on progress towards Economic and Monetary Union, the personal contribution of the committee's chairman in drafting the plan, as well as the securing of the vital political compromise that enabled Europe to move forward.

Les travaux du groupe Werner se sont déroulés en comité restreint et dans une atmosphère confidentielle. Présenté officiellement au Luxembourg le 8 octobre 1970, le « Plan d'une union économique et monétaire par étapes » – surnommé le « Rapport Werner » ou encore le « Plan Werner » – est le résultat des travaux réalisés sept mois durant par un groupe d'experts sous la direction et l'impulsion du premier ministre luxembourgeois. L'« alchimie » de ces travaux ne ressort nullement des archives officielles : les comptes rendus disponibles sont laconiques et ne reflètent en aucun cas les controverses significatives et les désaccords les plus importants. C'est seulement en analysant les archives

privées de Pierre Werner¹ – et ce dans le contexte d'ensemble de son œuvre européenne – que des conclusions nouvelles peuvent être suggérées.

Pierre Werner et sa conception monétaire

Pierre Werner naît le 29 décembre 1913 à Saint-André près de Lille (France), de parents luxembourgeois. Après les classes primaires, il poursuit une école industrielle et commerciale (où il étudie l'anglais de manière intensive) afin de prendre la relève de son père à la tête de l'entreprise familiale. Au vu de ses résultats scolaires et sous l'incitation de ses professeurs désireux de le voir approfondir la filière humaniste pour pouvoir aborder toute carrière ultérieure, il refait une année terminale en latin au lycée classique de Luxembourg où il décroche son baccalauréat. Il s'inscrit à Luxembourg au cours supérieur préparatoire en droit (1934-1935) avant de partir à Paris pour suivre les cours dispensés par la Faculté de Droit (1935-1937) tout en fréquentant les cours de l'École libre des sciences politiques. En janvier 1938, Werner passe son doctorat en droit à Luxembourg. Peu de temps après, il obtient un stage à la Banque générale de Luxembourg, où il reste jusqu'en 1944. Comme il l'a expliqué dans ses mémoires, il échappe aux poursuites nazies en raison des intérêts financiers de la Deutsche Bank dans la banque luxembourgeoise : « [...] L'emploi à la Banque générale, dans laquelle la Deutsche Bank avait pris une participation décisive, me valut d'échapper aux poursuites nazies. Monsieur Weicker et moi-même avons refusé de rejoindre le mouvement "*Heim ins Reich*" malgré les recommandations insistantes d'un directeur qui avait été détaché par la banque allemande. [...] Entre-temps mon apprentissage bancaire tirait à sa fin. À la suite du départ du secrétaire général, qui était de nationalité belge, je fus affecté audit secrétariat avec le rang de fondé de pouvoir. À ce titre je fus chargé de suivre de près l'évolution de la législation introduite par l'occupant ainsi que les réformes précipitées et bouleversantes qu'il introduisit dans les différents secteurs de la vie financière et économique². » Ses activités au sein du secrétariat général de la BGL incitent Pierre Werner à rédiger un rapport sur la situation monétaire, financière et bancaire luxembourgeoise de 1942 qu'il parvient à transmettre au gouvernement luxembourgeois en exil à Londres par le biais de la Résistance française³.

En 1946, Pierre Werner est chargé de réaliser une étude sur la réorganisation du système bancaire au Luxembourg. Il est ensuite nommé commissaire au contrôle des banques, responsable de la mise en place d'une autorité de régulation, de l'organisation du marché du crédit et de la collaboration financière internationale. Il représente à plusieurs reprises le Luxembourg dans des négociations internationales, notamment en Suisse et au sein du Benelux. Très tôt il se familiarise avec les deux nouvelles institutions financières

1. Cet article est issu du projet de recherche entamé par le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE) sur Pierre Werner, ancien Premier ministre, ministre des Finances et ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg. Le projet a fait l'objet d'une convention de collaboration avec la famille Werner ouvrant aux chercheurs du CVCE les archives familiales Pierre Werner. Il comprend également un volet de témoignages oraux de personnalités luxembourgeoises et internationales, membres de sa famille et collaborateurs de Pierre Werner.

2. Pierre Werner, *Itinéraires luxembourgeois et européens. Évolutions et souvenirs : 1945-1985*, 2 t., Luxembourg, Éditions Saint-Paul, 1992, t. I, p. 15-16. C'est dans ces mêmes circonstances que Pierre Werner fera la connaissance d'Hermann J. Abs, président du conseil d'administration délégué par la *Deutsche Bank* dont l'activité bienveillante évitait le pire à ceux qui, comme Werner et Weicker, refusèrent de rejoindre les organisations nazies.

3. *Rapport sur la situation monétaire, financière et bancaire luxembourgeoise de 1942* rédigé par Pierre Werner en 1943 et envoyé au Gouvernement en exil à Londres via le *réseau Martin*. Centre de documentation et de recherche sur la résistance, Luxembourg. Publication ultérieure dans *Rappel – Organe de la Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques, Luxembourg*, année 49, 1994, n° 1.

internationales multilatérales que sont le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Il participe également aux pourparlers dans le domaine de la défense et prend directement part à la mise en œuvre de l'UEO, du projet de la Communauté européenne de défense, ainsi que de l'OTAN.

En 1949, Pierre Werner est nommé conseiller de gouvernement et secrétaire *ad interim* du Conseil des ministres, fonctions qui lui permettent d'entrer en contact direct avec les affaires générales du pays⁴ et de travailler étroitement avec le président du gouvernement, Pierre Dupong, qui voit en lui son meilleur successeur possible aux Finances, ce qui se produit en décembre 1953.

Suite aux élections de 1959, Pierre Werner devient ministre d'État et président du gouvernement, fonctions qu'il remplit de 1959 à 1974 et de 1979 à 1984. Il combine l'exercice de la présidence du gouvernement avec d'autres portefeuilles ministériels pour des domaines considérés comme prioritaires : les Finances (1959-1964 et 1969-1974), le Trésor (1964-1969 et 1979-1984), les Affaires étrangères et la Justice (1964-1967), la Fonction publique (1967-1969), les Affaires culturelles (1969-1974 et 1979-1984).

En 1974, le Parti chrétien-social passe dans l'opposition et durant la législature 1974-1979 Pierre Werner siège à la Chambre des députés en tant que président du groupe parlementaire de son parti. Il est également au conseil communal de la ville de Luxembourg. En juillet 1984, alors que son parti sort victorieux des législatives et que Pierre Werner même est plébiscité par l'électorat, il se retire de la vie politique tout en restant actif sur la scène publique. Ses domaines de prédilection sont la promotion de l'Union économique et monétaire et de l'euro et le développement des médias et de l'audiovisuel⁵, à travers notamment le projet de la Société européenne des satellites.

Pierre Werner fut sensibilisé aux enjeux européens depuis ses études universitaires et son engagement en faveur de l'unification européenne se cristallise dès 1949, quand il devient convaincu « de la nécessité impérieuse pour les pays de l'Europe occidentale d'entreprendre la construction économique et politique de l'Europe unie⁶ ». Ensuite, grâce à ses fonctions au sein du gouvernement luxembourgeois il fut étroitement associé aux grands dossiers de la construction européenne.

Mais au-delà du côté officiel, Pierre Werner nourrissait une véritable passion pour la problématique économique et monétaire et ses archives privées en font largement état. Elles nous dévoilent des dossiers documentaires détaillés, d'une surprenante richesse, qu'il a constitués méthodiquement et classés lui-même dès 1952. Elles contiennent des textes, pour la plupart manuscrits, au sujet de l'intégration monétaire européenne, accompagnés de nombreux articles, souvent commentés, parus dans la presse luxembourgeoise, européenne et internationale. Pierre Werner avait une pensée économique et monétaire bien à lui, échaudée sur des idées et contributions personnelles. Cette pensée évoluait en interaction avec le monde académique et universitaire auquel il restait lié et qui était exposée notamment

4. Pierre Werner a été associé aux opérations de la réintroduction du franc, du renflouement de la vie bancaire paralysée par des placements forcés et irrécupérables en Allemagne, du « recensement de la fortune de l'ennemi » (recensement des avoirs allemands dans les banques basées au Luxembourg), du rétablissement de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, etc.

5. Pierre Werner assume la présidence de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (1985-1987), ainsi que de la Société européenne des satellites (1989-1996).

6. Pierre Werner, *Itinéraires luxembourgeois et européens...*, op. cit., p. 35.

lors des forums politiques dans lesquels il était convié de par ses obligations et fonctions officielles⁷.

C'est ainsi que lors d'une conférence intitulée *Significations d'une intégration monétaire*⁸ donnée à Strasbourg le 21 novembre 1960, Pierre Werner présente ses premières réflexions sur l'intégration monétaire européenne. Puisant son inspiration dans les enseignements de l'union du Benelux, fondée sur un accord monétaire, il met en évidence l'idée qu'une coopération et une intégration économiques se réalisent plus directement par l'instrument monétaire, par un rapprochement monétaire qui ne pourra être que progressif et concomitant au rapprochement des politiques économiques. Sa vision est celle d'un marché commun entre pays souverains et postule non seulement un ordre financier à l'intérieur de la communauté, mais un ordre financier sur le plan international, qu'il soit continental ou mondial. Pierre Werner conclut en proposant l'« application progressive d'une monnaie de compte européenne », capable d'atténuer les dangers résultant des mouvements des capitaux spéculatifs que les évaluations et réévaluations des monnaies engendrent. Un nom pour cette monnaie ? L'« Euror » qui, « par sa double consonance avec l'aurore et l'or, devrait incontestablement inspirer confiance⁹ ». Pierre Werner se situait ainsi en consonance avec les idées de Robert Triffin¹⁰, inspirées par le dollar et le déficit américain, tout comme avec celles de son homologue belge, Pierre Wigny¹¹, ou encore celles de Fernand Colin¹².

Le 27 novembre 1962 dans le cadre d'une conférence donnée à Bruxelles, Pierre Werner approfondit sa propre conception de l'intégration monétaire des Six¹³. Il réaffirme la pertinence d'une unité de compte européenne définie par rapport à l'or et souligne la nécessité de la fixité des taux de change, d'une discipline commune et de la solidarité monétaires dans un cadre institutionnel précis, à savoir un « Institut monétaire, qui pourrait développer concomitamment son rôle de Chambre de compensations entre les banques centrales ». Ses thèses furent proches des idées de Robert Marjolin, ainsi que de la vision de

7. Le fait que Pierre Werner a été beaucoup plus présent aux tribunes politiques qu'universitaires était dû à l'absence, à l'époque, d'enseignement supérieur au Luxembourg. C'est seulement en 1974 qu'un institut universitaire international voit le jour au Luxembourg.

8. *Bulletin de documentation*, n° 15 du 30 novembre 1960, 16^e année, Luxembourg, Service information et Presse, ministère d'État, Grand-Duché de Luxembourg, décembre 1960, p. 3-11

9. *Ibid.*, p. 9

10. Dans son ouvrage, *Gold and the Dollar Crisis. The Future of Convertibility*, Yale, Yale University Press, 1960, 195 p., Robert Triffin prévoyait une désintégration progressive du système monétaire international et prônait la nécessité de créer une union monétaire européenne dotée d'une monnaie commune. Dans sa thèse intitulée *Robert Triffin : Milieux académiques et cénacles économiques internationaux (1911-1951)*, sous la direction du professeur Michel Dumoulin, Jérôme Wilson dresse un tableau d'ensemble des idées, de l'œuvre et de la personnalité du grand européiste et atlantiste qui fut Robert Triffin.

11. Ministre belge des Affaires étrangères. Il propose en 1959 la mise en place d'une unité de compte européenne, pour que les pays de la CEE soient moins liés au dollar américain.

12. Universitaire, avocat et banquier belge, Fernand Colin (1897-1990) est connu pour son rôle dans le développement de la Kredietbank Belgique qu'il présida de 1938 à 1973 et pour ses réflexions portant sur la définition et l'utilisation publique et privée de l'unité européenne de compte (ECU).

13. Pierre Werner, *Problèmes de l'intégration financière de l'Europe. Causerie faite à Bruxelles par Pierre Werner, Ministre d'État, Président du gouvernement luxembourgeois, ministre des Finances devant les membres de l'Association des amitiés belgo-luxembourgeoises et du Cercle royal gaulois*, Bruxelles, Cercle Royal Gaulois, 1962, 12 p.

la Commission des CE. Ulérieurement, il approfondit et détailla cette conception ayant trait à la solidarité monétaire des Six, qu'il présenta publiquement sur la scène internationale¹⁴.

En mai 1967, le 20^e Congrès économique du Benelux, accueilli au Luxembourg, donne à Pierre Werner l'occasion d'exposer une nouvelle fois sa vision sur l'impératif d'une solidarité monétaire européenne à travers une monnaie européenne, dont une des principales vertus sera celle « de résoudre le problème de la fixité des taux de change ». Une solidarité d'action doit se mettre en place dans ce domaine, qui reste dominé par un très fort particularisme national. Même s'il considère que « la création d'une monnaie européenne unique, par un institut d'émission serait prématurée », il estime que le resserrement de la discipline monétaire est non seulement nécessaire, mais possible vu que les pays du Marché commun sont aussi étroitement associés dans la poursuite de leurs objectifs économiques.

Recadré par les nouvelles circonstances monétaires internationales de 1967, notamment la crise de la livre sterling, les turbulences du SMI et la fragilisation du système de Bretton Woods, et sous l'impulsion que la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE a donnée à la réflexion sur les monnaies et la solidarité monétaire, Pierre Werner donne des nouveaux éclairages à cette problématique. C'est ainsi que le 26 janvier 1968 il s'exprime à la tribune du congrès *Europaforum*¹⁵, à laquelle il est invité aux côtés de Jean Monnet et de Walter Hallstein. D'abord, il plaide en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne dont la demande d'adhésion « [...] obligera les instances des Six à une prise de conscience de leurs objectifs de politique monétaire¹⁶ ». Ensuite, il expose un plan d'action en cinq points pour une intégration monétaire européenne basée sur la création d'une unité de compte européenne, la consultation, la fixité des taux de change entre les monnaies européennes et la solidarité, interne et externe – un fonds de coopération monétaire est ainsi évoqué. Il clôture son exposé en développant quelques idées qui lui tenaient particulièrement à cœur sur la libéralisation des flux des capitaux et sur le développement spontané des marchés en eurodevises, phénomènes qu'il a pu étudier au sein de la place financière du Luxembourg. Pierre Werner anticipe ainsi la problématique que la Commission des Communautés européennes présente dans le « memorandum Barre » soumis en février 1968 à la conférence des ministres de Finances, proposant de réaliser des études sur certains thèmes susceptibles d'intensifier la solidarité monétaire.

En 1968, Pierre Werner s'engage de manière active dans le comité d'action pour les États-Unis d'Europe et, dans la période suivante, entretient des échanges intenses avec Jean Monnet et Robert Triffin.

Le *plan d'action en cinq points* suscite l'intérêt et l'accueil favorable tant dans les milieux politiques que publics et Pierre Werner est invité quelques mois plus tard à le détailler à ses collègues du Benelux et ensuite lors de la Réunion des ministres des finances des pays membres des Communautés à Rotterdam (9-10 septembre 1968). À cette occasion, Pierre Werner réitère son *plan d'action en cinq points*, qu'il étaye et nuance, mettant

14. Pierre, Werner, « La politique étrangère du Grand-Duché de Luxembourg », Discours prononcé le 25 février 1965 devant la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg. « Exposé sur la politique monétaire européenne ». Conférence donnée le 5 juin 1966 devant l'« American and Common Market Club », Bruxelles.

15. Pierre Werner, « Perspectives de la politique financière et monétaire européenne. Exposé fait à Saarbrücken par Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement, ministre du Trésor et de la Fonction publique lors du Congrès économique de la CDU », in *Bulletin de documentation*, n° 2 du 26 janvier 1968, 24^e année, Luxembourg, Service Information et Presse, ministère d'État, Grand-Duché de Luxembourg, 26 janvier 1968, p. 1-8.

16. Ibidem, p. 5.

l'accent sur l'engagement et la volonté politique¹⁷. Ce qui retient l'attention est la mise en évidence de la nécessité d'un parallélisme entre la coordination des politiques économiques et l'intégration monétaire. « La solidarité monétaire ne s'établira que laborieusement au fur et à mesure du renforcement de la politique économique et elle en dépend. D'un autre côté, la mise en place des procédures et d'instruments juridiques orientés vers une politique monétaire commune constituera un puissant levier pour opérer le rapprochement des économies nationales. » L'équilibre subtil qu'il envisage s'est retrouvé ensuite dans l'élaboration du plan Werner.

La genèse et l'évolution de la pensée monétaire de Pierre Werner jusqu'en 1969 témoignent qu'il a été un militant de la première heure en faveur d'une monnaie européenne commune, qu'il voyait aussi bien à usage intra-européen (y compris privé), qu'international, propre à stimuler les échanges. Cette monnaie issue de la solidarité, donc d'une politique monétaire commune des Six, devait ainsi échapper aux faiblesses nationales. Soutenant la nécessité de la fixité des taux de changes entre les monnaies européennes par rapport aux devises, il propose la création d'un institut monétaire en charge de cette politique, en rejoignant ainsi les thèses énoncées par Robert Marjolin, Robert Triffin, le comité Monnet, et en anticipant les grandes lignes d'action proposées par la Commission. Pierre Werner est parmi les premiers à souligner la nécessité de prendre en considération le rôle de la livre sterling dans une monnaie européenne commune, dans la perspective d'une adhésion inéluctable de la Grande-Bretagne à la Communauté, qu'il a soutenue et pour laquelle il a beaucoup œuvré.

Constitution et travaux du « Comité Werner »

À l'issue du sommet de La Haye (1-2 décembre 1969) les Six décident de mettre en place un groupe d'experts chargé d'explorer les possibilités de progrès « vers une union économique et monétaire par étapes ». Le 6 mars 1970, Pierre Werner est chargé de présider ce groupe réunissant les présidents du Comité monétaire, du Comité des gouverneurs des Banques centrales, du comité de Politique économique à moyen terme, du comité de Politique conjoncturelle et du Comité budgétaire.

D'une façon générale, l'engagement et l'action européens de Pierre Werner à l'époque alimentent l'idée d'une éventuelle candidature à la présidence de la Commission des CE, qu'il a refusée, en choisissant de poursuivre son mandat électif national.

L'exploration des archives familiales Pierre Werner nous a permis l'identification complète du calendrier des réunions du « groupe Werner », ainsi que des intervenants et de la problématique débattue à chaque réunion. Parmi les quinze réunions officielles du groupe Werner, dix se sont déroulés à Luxembourg¹⁸. Il s'agit notamment des réunions clés : la réunion préparatoire, la mise en route, l'élaboration du plan intérimaire, le lancement de l'approfondissement des travaux, le parachèvement et la présentation du plan final. Le Luxembourg devient ainsi un centre de réflexion en matière d'intégration monétaire européenne et sa réputation de capitale permanente des Communautés et de « terre de consensus et de compromis » est consolidée.

17. Pierre Werner, *Exposé fait à Rotterdam par Pierre Werner, Président du gouvernement, Ministre du Trésor à la réunion du Conseil des Ministres des Finances des CEE*, 10 septembre 1968, in *Bulletin de documentation*, n° 8, septembre 1968, 24^e année, Luxembourg, Service information et Presse, ministère d'État, p. 5-11.

18. Deux à Bruxelles, une à Paris, une à Rome et une à Copenhague, en marge de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale.

Les mêmes archives privées nous ont permis de révéler que l'action de Pierre Werner dans la coordination du groupe d'experts fut doublée par une contribution personnelle substantielle sur le fonds du rapport dans plusieurs domaines.

D'abord, Pierre Werner propose la méthode de travail du groupe d'experts, en apportant sa vision. À l'occasion d'une réunion préliminaire, le président Werner donne à ses collègues un premier aperçu comparatif des propositions avancées par les gouvernements allemand, belge et luxembourgeois mettant en exergue leurs principales étapes, avec les zones de consensus et de désaccords ainsi relevées¹⁹. Le président Werner réalise une synthèse de ces différents, dont deux points essentiels sont la mise en commun des réserves des Six et la création d'une banque centrale communautaire.

Pour ce qui est de sa contribution sur le fonds du rapport, Pierre Werner fournit les grandes lignes du plan qui pourra conduire à la monnaie unique.

Il a ainsi proposé la méthode du plan par étapes, que le groupe a fait sienne : avec un point de départ, un point d'arrivée souhaité et des voies possibles pour lier les deux points. Il s'agit en fait de la vision « du plan luxembourgeois en cinq points pour une union monétaire » que Pierre Werner avait présentée le 26 janvier 1968 à la tribune de l'*Europaforum* à Saarbrücken.

Après avoir assumé la médiation décisive pour remettre ensemble les « économistes » Allemands soutenus par les Néerlandais et les « monétaristes » Français et obtenir un accord autour du plan intérimaire (22 mai 1970), c'est encore Pierre Werner qui propose les lignes d'approfondissement des travaux du groupe d'experts, et qui les soumettra le 29 mai 1970, devant les ministres des Finances des Six réunis à Venise²⁰.

Dans l'ébauche de son discours au Conseil des ministres – révélée par ses archives – Pierre Werner considère que l'approfondissement thématique des travaux doit inclure six axes prioritaires, dont les aspects institutionnels, des instruments efficaces pour la coordination en matière de politique conjoncturelle et de politique économique à moyen terme, et des instruments de coordination budgétaire. Pour ce qui est des règles de change, il prévoit précisément la « consultation des gouverneurs des banques centrales ». Toutes les propositions de Pierre Werner se retrouvent dans la décision du Conseil concernant l'approfondissement des travaux du groupe, et finalement dans le rapport final²¹.

Notons également que profondément imprégné par le modèle luxembourgeois d'économie sociale de marché, Pierre Werner proposera ensuite – lors du Conseil du 9 juillet 1970 – « de consulter les partenaires sociaux en cas de décision monétaire importante, ce que le « Plan Delors » de 1989 ne contient plus.

Pour ce qui est de la dimension internationale de la problématique contenue dans le plan par étapes, la contribution de Pierre Werner fut importante. Les archives montrent aussi que dans les années 1969-1970, Pierre Werner a beaucoup œuvré pour la définition d'une identité monétaire européenne ainsi que pour une bonne perception de celle-ci dans les milieux politiques et financiers Outre-Atlantique. Ses participations aux réunions annuelles du FMI, ses échanges réguliers avec les autorités politiques et économiques

19. Notes manuscrites de Pierre Werner en préparation de l'ouverture des travaux du groupe Werner. Archives familiales PPW, PW 047, « Groupe Werner : Antécédents, préparatifs et réunions 1968-1970 ».

20. Note manuscrite de Pierre Werner au sujet du rapport intérimaire (définition de l'IUEM, phases à parcourir, etc.). Archives familiales Pierre Werner, PW 048, « Intégration monétaire de l'Europe. Le Plan Werner : 1970 ».

21. Note manuscrite de Pierre Werner pour son discours à l'occasion du Conseil des ministres de la CEE, Luxembourg, 8-9 juin 1970, Archives familiales Pierre Werner, PW 048, « Intégration monétaire de l'Europe. Le Plan Werner : 1970 ».

fédérales, ses contacts de longue date avec les milieux financiers américains ainsi qu'avec les banquiers luxembourgeois particulièrement présents aux États-Unis lui permettaient de recueillir les éléments qui l'intéressaient pour la dimension internationale que le plan par étapes supposait. L'idée de faire parler les « Six » d'une voix commune dans les instances financières internationales (FMI et Banque mondiale) revenait constamment à l'esprit de Pierre Werner.

Remarquons également que Pierre Werner s'implique directement dans la rédaction de la version anglaise du rapport, ainsi que dans sa diffusion dans le monde académique et politique anglophone, notamment en Grande-Bretagne et ce à travers des conférences et des débats avec le Premier ministre britannique Edward Heath²².

Une autre proposition issue de la réflexion de Pierre Werner est la nécessité d'un avis technique du Comité des gouverneurs pour l'implication des banques centrales dans une politique monétaire commune. Cette initiative a pu prendre corps grâce à l'identité de vues sur les objectifs d'une UEM, ainsi qu'aux bonnes relations politiques et personnelles que Pierre Werner entretenait avec le baron Ansiaux, gouverneur de la Banque nationale de Belgique et président du comité des gouverneurs des Banques centrales. Au sein du groupe, leur collaboration avait déjà réussi à donner l'orientation générale des débats ; en effet, en avril 1970 le baron Ansiaux, à la demande de Pierre Werner, avait déjà soumis ses considérations sur le fonctionnement d'un fonds de stabilisation des changes²³.

Dans la phase d'approfondissement des travaux cette stratégie commune de Pierre Werner et du baron Ansiaux aboutit à la rédaction de l'avis technique du comité des gouverneurs, qui fait partie intégrante du rapport final. Cet avis met en exergue tant le gradualisme, que l'irréversibilité d'une union économique et monétaire et appuie ainsi la colonne de résistance du « Rapport Werner ». Des années plus tard, dans le contexte de l'élaboration du « Rapport Delors », le Comité des gouverneurs sera amené à assumer un rôle plus déterminant encore.

Échanges et jeux d'influences autour des questions monétaires

Durant les travaux du groupe *ad hoc*, Pierre Werner se montre particulièrement actif au sein du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe présidé par Jean Monnet. Les échanges publics et confidentiels entre ces deux personnalités sont très intenses à partir de mai 1970, dès que le rapport intérimaire se dessine²⁴.

Les archives privées Pierre Werner nous montrent que les deux hommes ont beaucoup discuté du jeu d'influences à activer – notamment auprès des Allemands et des Néerlandais – pour que les travaux du groupe Werner, plusieurs fois dans l'impasse puissent aboutir²⁵.

22. Archives familiales Pierre Werner, conformément aux documents présents dans les cartons PW 047, « Groupe Werner : Antécédents, préparatifs et réunions 1968-1970 » et PW 048, « Intégration monétaire de l'Europe. Le Plan Werner : 1970 », PW 054, « 1972-1973. Union économique et monétaire. Fonds européen de coopération monétaire ».

23. Archives familiales Pierre Werner : lettre du 24 avril 1970 adressée par le gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, le baron Hubert Ansiaux, à Pierre Werner, président du Gouvernement grand-ducal et annexe confidentielle relative à un « Fonds européen de régularisation des changes ».

24. Archives familiales Pierre Werner, PW 036, « 1962-1971. La monnaie de compte. L'unité de compte. Le dollar comme monnaie de réserve », PW 046, « L'intégration monétaire de l'Europe 1962-1969 », PW 047, « Groupe Werner : Antécédents, préparatifs et réunions 1968-1970 » et PW 048, « Intégration monétaire de l'Europe. Le Plan Werner : 1970 », PW 054, « 1972-1973. Union économique et monétaire. Fonds européen de coopération monétaire ».

25. Archives familiales Pierre Werner, PW 048, « Intégration monétaire de l'Europe. Le Plan Werner : 1970 ».

Compte tenu des rapports étroits et suivis avec les membres belges et français de son groupe, Pierre Werner confiera au baron belge Hubert Ansiaux, président du Comité des gouverneurs des banques centrales, tout comme au Français Bernard Clappier, président du Comité monétaire, certaines missions de médiation confidentielles dans la perspective d'obtention d'un consensus sur le rapport final.

Les bons offices de Monnet ont été particulièrement sollicités à propos de la création d'un Fonds de Stabilisation des Changes²⁶. Jean Monnet a tenu à recommander à Pierre Werner « de ne pas trop brusquer la décision sur le fonds de stabilisation des changes, parce qu'il n'y aurait pas l'unanimité à cet égard. Il tenait certainement cette préoccupation de Willy Brandt, qu'il me recommandait de contacter à un moment opportun²⁷ ».

Après sept mois de travail, débats, controverses, tractations et retournements de situation, le rapport final est ainsi approuvé et le 8 octobre 1970, en sa qualité de président du groupe, Pierre Werner présente officiellement au Luxembourg le plan concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire à la réunion du Conseil des ministres accueillie par le Luxembourg²⁸.

Les milieux politiques et publics européens ont réservé un accueil très favorable au rapport Werner et bon nombre de personnalités, organisations (syndicats, société civile, académiques) et simples citoyens se sont exprimés à ce sujet. On peut citer ici à titre d'exemples les lettres de Jacques Rueff²⁹ et de Willy Brandt³⁰. La lettre de Jacques Rueff contient la célèbre phrase : « L'Europe se fera par la monnaie ou ne se fera pas. »

Conclusion

La Commission des Communautés adapta le « rapport Werner » selon sa propre vision et sous l'influence de la conjoncture et des sensibilités politiques du moment. Ce document est adopté le 23 mars 1971. Mais, sous les effets de la crise économique mondiale de 1973, le « Plan Werner » est mis entre parenthèses.

Dans la réflexion qui a suivi la période de tensions monétaires, le « Plan Werner » représente une source d'inspiration pour l'intégration monétaire européenne et pour les nombreuses initiatives politiques, telles que le *Plan Spierenburg*, le *Rapport Tindemans*, le *Rapport du groupe de Lord Crommer*, et scientifiques – propositions des professeurs Mundell, Magnifico – qui ont vu le jour ultérieurement. Le Rapport du « Comité Delors » a rendu justice au « Plan Werner » et l'Union économique et monétaire devient réalité trente-deux années après avoir été préfigurée, avec l'introduction des pièces et billets en euro, le 1^{er} janvier 2002.

26. Le FECOM – tel que repris dans le « plan Werner » (terminologie, définition, attributions, fonctions) – est une notion élaborée par Pierre Werner et contenue dans son « plan en cinq points ». En plus, le FECOM était pressenti à être installé au Luxembourg.

27. Lettre de Jean Monnet à Pierre Werner, 26 mai 1970. Archives familiales PW, PW 048, « Intégration monétaire de l'Europe. Le Plan Werner : 1970 ».

28. L'intitulé « Rapport Werner » est le sous-titre que ce document a porté lors de sa première présentation officielle. Lors de sa toute première publication officielle en date du 8 octobre 1970 à Luxembourg, le *Rapport au Conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire dans la Communauté* portait également le titre court « le Rapport Werner ». Dans la version soumise au Parlement européen le 29 octobre 1970 et dans les versions qui suivent, ce titre court est absent.

29. Archives familiales PW, PW 048, « Intégration monétaire de l'Europe. Le Plan Werner : 1970 », « Lettre de Jacques Rueff à Pierre Werner », 28 octobre 1970.

30. Archives familiales PW réf. PW 048, « Intégration monétaire de l'Europe. Le Plan Werner : 1970 », Lettre de Willy Brandt à Pierre Werner, 1^{er} février 1970.

Dans ses mémoires, Jacques Delors écrit ainsi : « [Dans le rapport du “Comité Delors”] nous nous sommes mis d’accord sur les trois phases, reprises du rapport Werner : première phase, consacrée au renforcement de la coordination, à partir du 1^{er} juillet 1990 ; deuxième phase de transition vers la phase finale, préparant les institutions définitives de l’Union économique et monétaire ; phase finale où seraient fixés irrévocablement les taux de change des monnaies entre elles et avec la monnaie unique³¹. »

31. Jacques Delors, *Mémoires*, Paris, Plon, 2004, p 338.